

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

PRESENTS : Olivier SAUZET, Denise FORT, Myriam CALLET, Laurent MILESI, Jean-Marie SENO, Françoise RALLET, Michèle OZIOL, Nicolas BOSCH, Nadia DELJARRY, Laurence BLOM, Marina SORBIER, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Thierry CHAUDANSON (excusé par M. CALLET), Fabrice ALARCON, Guy SAUROIS (excusé par F. RODRIGUEZ).

ABSENTS : Raymond BASTIDE (procuration à M. OZIOL), Didier BELE (procuration à D. FORT), David GOURGEON (procuration à J. IAMPIETRO).

Secrétaire de séance : Marina SORBIER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2019

Procès-verbal **approuvé** à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2014 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

| Objet | Fournisseur / Entreprise | Montant (TTC) | |
|--|-----------------------------|---------------|-----------------|
| Formation personnels – Plan communal de Sauvegarde | SARL Riscrises | 960,00 € | Fonctionnement |
| Avenant 3 – Maitrise d'œuvre Construction Groupe scolaire | SEARL PORTAL | 52 300 € | Groupe scolaire |
| Calcul courbatures des matériaux issus de la déconstruction de l'ancien bâtiment | Cabinet Lessenne | 4 275 € | Groupe scolaire |
| Inventaire Faune-flore – Construction du groupe scolaire | Naturalia | 4 275 € | Groupe scolaire |
| Etude hydraulique complémentaire et assistance-conseil pour le projet d'aménagement des anciens ateliers | Citéos Ingénierie | 22 494,00 € | Groupe scolaire |
| Maître chien - surveillance Fête Votive | RDS Protect | 812,17 € | Fonctionnement |
| Lave vaisselle Cantine | SA Applanat | 1 884 € | Investissement |
| Débroussaillage et déboisement chemin des Abeilles. | ATOTS Verde | 1 125 € | Fonctionnement |
| Remplacement d'un ordinateur – Secrétariat Général | Solucea | 1 197 € | Investissement |
| Restructuration site internet de la commune | DiMDT | 3 000 € | Investissement |
| DCE autorisation environnementale pour le groupe scolaire | Opus VRD | 1 260 € | Groupe scolaire |
| Prestation Calèche balades du mercredi | Les chemins du Pont du Gard | 1 704 € | Fonctionnement |
| Elaboration du dossier d'autorisation environnementale pour la création d'un groupe | OTEIS | 17 040 € | Groupe scolaire |

| | | | |
|---|--------------|---------------------|----------------|
| scolaire. | | | |
| Prestation balayage lavage rues du village – Fête Votive | SAS Océan | 2 450 € | Fonctionnement |
| | TOTAL | 124 445,97 € | |

Objet 1 - CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a, par délibération du 20/03/2019, mandaté pour son compte le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard dans la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offre pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84_53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86_552 du 14 mars 1986 ;

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats la concernant.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'accepter la proposition suivante :
 - Courtier : GRAS SAVOYE / Assureur : AXA
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 01/01/2020, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an,
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- De l'autoriser, ou son représentant, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Agents CNRACL : Tous les risques, avec une franchise de 10 jours, au taux de 6,27 %

Agents IRCANTEC : Tous les risques, avec une franchise de 10 jours, au taux de 0,88 %.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 2 - CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DES SINISTRES LIES AUX RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale , permet aux Centres de Gestion « de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires. »

Le Centre de Gestion assure déjà cette mission depuis plusieurs années, mais par suite de la mise en concurrence du contrat d'assurance contre les risques statutaires, exigée par le décret du 14 mars 1986 soumettant les assurances au code des marchés publics, propose une convention définissant les modalités de ce partenariat, qui s'adresse aux collectivités qui décident d'adhérer au nouveau contrat d'assurance.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.
- D'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité, verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance.
- De l'autoriser à signer la convention avec le Centre de Gestion.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 3 – TER-SNCF – VCEU DE SOUTIEN A LA REOUVERTURE DE LA RIVE DROITE DU RHONE

Monsieur le Maire expose qu'il a eu une entrevue avec les représentants de l'Association des usagers TER-SNCF de la rive droite du Rhône au cours de laquelle ont été évoquées les conclusions des Etats Généraux du Rail et de l'intermodalité, impulsés et lancés par la nouvelle Région OCCITANIE, qui sont sans appels et font ressortir la nécessité de la réouverture d'un certain nombre de lignes aux voyageurs, et notamment celle de la rive droite du Rhône.

Ce projet de réouverture est très sérieux puisqu'il fait partie des dossiers prioritaires de la Région Occitanie.

La desserte voulue par la Région et la SNCF intègre désormais Avignon, et offre un nombre de trains important pour les trajets domicile-travail, domicile-études et tourisme.

La zone de chalandise concernée compte environ 100.000 habitants.

De très nombreuses collectivités ont déjà délibéré pour apporter leur soutien à ce projet :

- Les Communautés de communes du Grand Avignon, du Gard Rhodanien et du Pont du Gard,
- Les Mairies de REMOULINS, ARAMON, COLLIAS, ARGILLIERS, SAINT HILAIRE D'OZILHAN, SAINT BONNET DU GARD, CARSAN, VALLIGUIERES, SERNHAC, CAVILLARGUES, THEZIERES, CASTILLON DU GARD, SAINT VICTOR LA COSTE, VENEJAN, GAUJAC, MARGUERITTES, BEZOUCE, PONT SAINT ESPRIT et SAINT PAULET DE CAISSON.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil, d'associer la Commune de Vers-Pont du Gard en faveur de la réouverture de la rive droite du Rhône aux trains de voyageurs.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 4 – RAPPORT ANNUEL DU SICTOMU

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activités de l'année 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du SICTOMU qui lui a été transmis.

Le Conseil prend acte.

Objet 5 – BILAN D'ACTIVITES DE LA COMMISSION SECURITE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur le Maire présente au conseil le bilan d'activités de l'année 2018 de la Commission Sécurité, Prévention de la Délinquance qui lui a été transmis par la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Monsieur le Maire présente également le bilan d'activité de la Gendarmerie Nationale sur la Commune.

Le Conseil prend acte.

Objet 6 – PRIX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur le Maire expose que le Département du Gard s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable et solidaire du territoire.

Dans cette continuité, le Conseil Départemental a décidé de créer un prix pour les Communes et les EPCI, engagés dans un projet d'investissement en faveur de la transition énergétique.

Les travaux de restructuration de l'ancienne carrière la Romaine entrent dans les critères d'éligibilité de la Commune dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département pour 2019.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention auprès du Département du Gard au titre du Prix de la Transition Energétique 2019, dans le cadre des travaux de restructuration du site de la Romaine,
- De l'autoriser à signer toutes pièces utiles dans cette affaire.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 7 – PROJET DE MAISON SOCIALE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose que, suite à la vente par le Département de son local qui accueillait l'association « la Croix-Rouge » à Remoulins, une réflexion a été menée pour trouver une solution permettant de maintenir le service proposé aux administrés, à savoir la distribution de colis alimentaires deux fois par mois à plus de 170 familles issues de nombreuses communes du territoire intercommunal.

Mme GALINY, représentant la Commune de Remoulins, où est situé le local, a interpellé en décembre 2018 les élus communautaires à ce sujet.

En absence de solution intercommunautaire, il a été envisagé de faire porter, par neuf Communes parties au projet à l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 25 juillet 2019 (Argilliers, Castillon du Gard, Collias, Fournès, Remoulins, St Bonnet du Gard, St Hilaire d'Ozilhan, Valliguières et Vers-Pont du Gard), une « Maison Sociale Intercommunale » qui, outre cette distribution de colis, pourrait être le lieu d'accueil d'une offre sociale plus élargie.

Un local a été trouvé, Rue de l'ancien Pont à Remoulins, en location, nécessitant des travaux de mise aux normes pour accueillir associations et public.

En outre, les Restos du Cœur ont proposé d'instaurer une permanence dans ce lieu regroupant l'aide alimentaire toute l'année, deux fois par semaine, mais également des aides complémentaires allant de l'accompagnement aux futurs parents et parents de bébés de 0 à 18 mois (alimentation, fourniture de produits d'hygiène, équipement de puériculture, formation en pédiatrie et nutrition...), aide à l'accès aux loisirs et à la culture, micro-crédits sociaux, aide à la maîtrise de l'énergie, aide à l'accès à la santé, aide au retour à l'emploi...

La participation des Communes parties au projet est déterminée selon une clé de répartition au coût par habitant.

La dépense prévisionnelle de remise en état du local est de l'ordre de 12.600 €.

Les charges annuelles ont été évaluées à 8.760 € (loyer annuel : 730 € x 12).

Il est à noter que les charges annuelles d'ERP (600 €) et des fluides (Edf, eau, internet : 2.050 €) seront à la charge intégrale des Restos du Cœur.

Ainsi, la participation de la Commune de Vers-Pont du Gard est estimée à =

- 1^{ère} année : participation à la réhabilitation = 2.150 €
- Années suivantes : 1.490 €.

Ce projet est transversal, et peut donc être aussi bien porté par la Commune que par le Centre Communal d'Action Sociale pour plus d'efficacité eu égard aux enjeux et problématiques prégnants notamment en matière de précarité.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'acter l'accord de principe pour la participation de la Commune (ou du Centre Communal d'Action Sociale) au projet de « Maison Sociale Intercommunale » porté par la Commune de Remoulins, et pour la participation financière aux travaux de mise aux normes des locaux,
- De participer à la définition du projet, en préalable à la signature de la convention d'entente intercommunale qui fixera les modalités de participation financière de chaque Commune.

Approuvé à l'unanimité.

Objet 8 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

- Vu l'instruction budgétaire et comptable,
- Vu le budget annexe des locaux commerciaux,
- Vu la nécessité d'augmenter les crédits ouverts pour la construction des locaux commerciaux et d'inscrire la recette correspondant à l'attribution des subventions allouées (Région Occitanie pour un montant de 73 800 € et GAL Uzège Pont du Gard pour un montant de 60 000 €),

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, d'approuver les décisions modificatives suivantes au budget annexe des locaux commerciaux :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| DI/CH.21 / ART.2132 – Immeubles de rapport | | 75.000,00 € |
| RI/CH.13 / ART.131 – Subventions d'investissement | | 133.800,00 € |

Approuvé à l'unanimité.

Objet 9 – MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE REMOULINS

Monsieur le Maire expose qu'il a été informé par l'Association des Comptables Publics du projet dit de « géographie revisitée » concernant le réseau de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est ainsi envisagé de réorganiser en profondeur le maillage territorial du réseau de la DGFIP d'ici 2022.

Cette réforme vise une forte concentration des services en charge des impôts des professionnels et des particuliers.

La DGFIP entend également réaménager le traitement des opérations comptables des collectivités locales et établissements publics locaux sur la base d'une distinction entre le service administratif et le service clientèle-guichet.

Aussi, l'essentiel du travail actuellement réalisé par la Trésorerie de Remoulins, en charge de la totalité des opérations de plusieurs Communes et EPCI (prise en charge et paiement des mandats, prise en charge et recouvrement des titres de recettes, suivi de la comptabilité, des régies...) serait-il désormais confié à un Service de Gestion Comptable dont l'implantation est prévue à Bagnols sur Cèze.

Nos interlocuteurs habituels que sont les comptables publics et leurs collaborateurs pourraient éventuellement être "remplacés" par des conseillers locaux.

Une carte de projet des futures implantations de la DGFIP à l'horizon 2022 a été élaborée, et une lettre à l'intention des collectivités a été rédigée par l'association des comptables publics du Gard et par le Président de l'Association des Maires de France.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de voter une motion en faveur du maintien de la Trésorerie de Remoulins.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

SECURITE

M. le Préfet du Gard a autorisé par arrêté en date du 17 juillet 2019 la mise en place de 15 caméras sur la Commune (7 sont déjà en service).

Une convention de partenariat « sécurisite » a été signée le 10 juillet 2019 entre la Préfecture, les communes de Vers-Pont du Gard, Remoulins et Castillon du Gard, la gendarmerie et le site du Pont du Gard.

La commune est en vigilance sécheresse niveau 2.

La révision du plan communal de sauvegarde est effective depuis le 5 Aout 2019.

PROJET GROUPE SCOLAIRE

Le nouveau permis de construire du groupe scolaire avec les protections hydrauliques demandées par les services de l'Etat a été déposé pour instruction fin juillet 2019.

PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX

M. Eric Bruguier a demandé au Tribunal Administratif l'annulation du Permis de construire des bâtiments commerciaux. Cette demande n'empêche pas le démarrage des travaux.

STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

L'enquête publique concernant l'autorisation environnementale aura lieu du jeudi 23 septembre au jeudi 24 octobre. Le commissaire enquêteur recevra le public le samedi 5 octobre de 9h00 à 12h00 en Mairie de Vers-Pont du Gard.

Report du transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2026.

LOTISSEMENT BEAUME CREMEIROL

Le lot 8 est réservé, il reste donc 5 terrains sur 17 à vendre.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux relatifs au programme de voirie 2019, rue de la Madone, rue de la Poste, parking des Escanoux, rue des Mûriers, chemin des Carbonières, Chemin du Clos des Touillers, ainsi que la pose d'emplois partiels sont presque terminés.

Les aménagements chemin du Garrège, chemin des Prés et chemin de Valive ont bien répondu aux attentes.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

La préfecture du Gard au titre de la DETR 2019 a alloué une subvention de 27 600 € à la commune dans le cadre des travaux de sécurisation de la voirie.

La préfecture du Gard au titre de la DETR 2020 a décidé de retenir notre opération concernant la réalisation du réseau de transfert des eaux usées.

La région Occitanie nous a alloué une subvention de 2 187 € concernant les travaux de mise aux normes accessibilité du bureau de poste.

VIE SOCIALE

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 27 septembre 2019 en mairie.

Le repas des aînés aura lieu le 13 octobre 2019 au Pont du Gard.

Le concours de boules inter-associatif aura lieu le 28 septembre 2019.

La fête votive a été une réussite tant au point de vue des animations, de la sécurité et du bilan financier. La municipalité remercie les associations bénévoles qui nous ont aidés à la faire perdurer.

Le cout pour la commune étant finalement de 25000 € et le bénéfice pour les associations de 9000 €

Installation d'un IRM à l'hôpital de Bagnols sur Cèze.

VIE SCOLAIRE

Le prestataire retenu pour la livraison des repas cantine est « Terre de cuisine », basé à Rognonas pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Réfection des murs en pierre extérieurs, aménagement de la cuisine de la cantine, peinture des portes extérieures et achat de deux ordinateurs pour le primaire.

RESEAU TELEPHONIQUE ET INTERNET

La commune disposera d'une antenne Orange début janvier 2020.

Une demande concernant La couverture de la commune par l'antenne FREE pour le quartier du Gardon a été faite.

VIE MUNICIPALE

- Des travaux de peinture ont été réalisés au complexe omnisport
- Le mur de la place de la fontaine est terminé
- Le lavoir de la place de la fontaine a été remis en état
- La réfection des deux bancs de la poste et du mur du jardin d'enfant est terminée
- Signalétique et marquage au sol ont également été réalisés.

POINT D'AVANCEMENT DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE DU SITE DE LA ROMAINE

Travaux sur boulodrome :

- Adaptation et sécurisation du futur local technique onduleur ; pose d'une porte verrouillage + grille sur ouverture de ventilation => **terminé**

- Rénovation de toiture => **nouvelle couverture en attente de livraison sur site sous 10 à 15 jours**

La rénovation de la toiture nécessitera une fermeture du boulodrome pour sécurité de 5 à 8 jours.

A réception de date de livraison du matériel sur site, la Sté CHALBOS ENERGY reviendra vers nous afin de planifier la sécurisation du site avant travaux

Les 16 puits de lumières seront bien conservés sur la nouvelle couverture.

Travaux sur local technique mairie :

Les travaux sont avancés à 90%

- Pose du système d'intégration en toiture, Pose câblerie, Pose onduleur, Pose coffret électrique, consuel obtenu => **terminé**

- Etat de la couverture acier :

L'état de la couverture bac acier est correcte

Cependant elle nécessite une reprise des fixations sur la charpente sur environ 60% de la surface de toiture

Ainsi que le remplacement intégral des 2 faîtières qui sont en très mauvais état

La Sté CHALBOS ENERGY prendra à sa charge ces rénovations

- Pose des panneaux = 1 à 2 jours de pose, sans impact sur l'activité dans les locaux.

La séance est levée à 20 h 10 mn.

Le Maire, Olivier SAUZET.

